LEGENDE

- Maçonnerie
- Terre
- Jardin / Végétation
- Isolation (Voir PEB)
- Niveau du projet
- Arbres à haute tige

Toiture à versant

Toiture plate

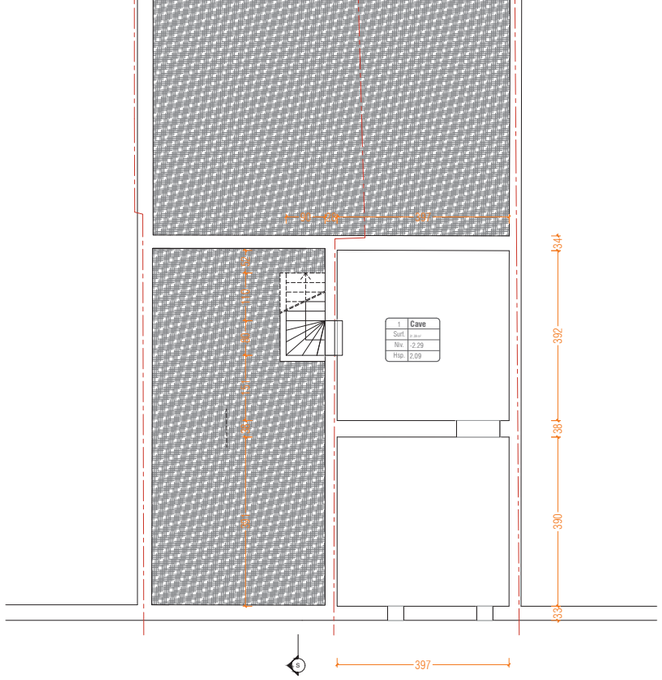

23 Plan de Sous Sol
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:50

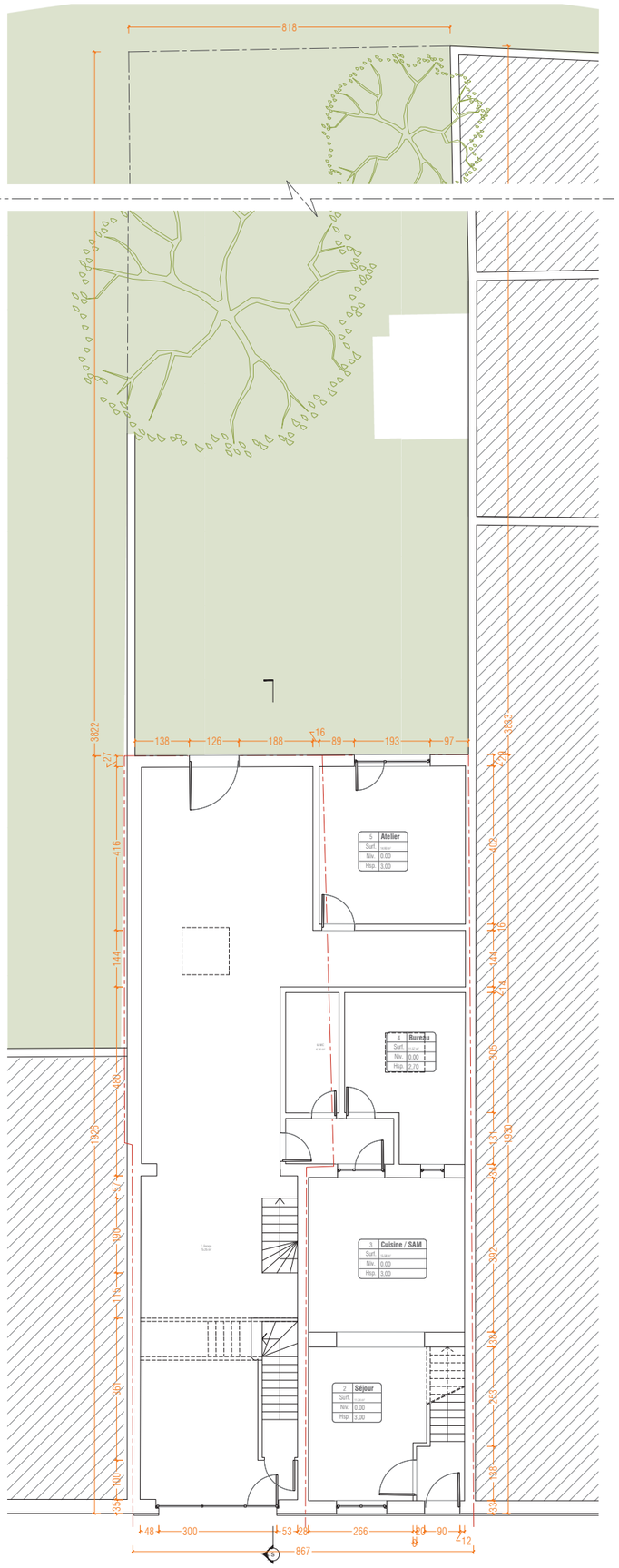

24 Plan de RDC
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:50

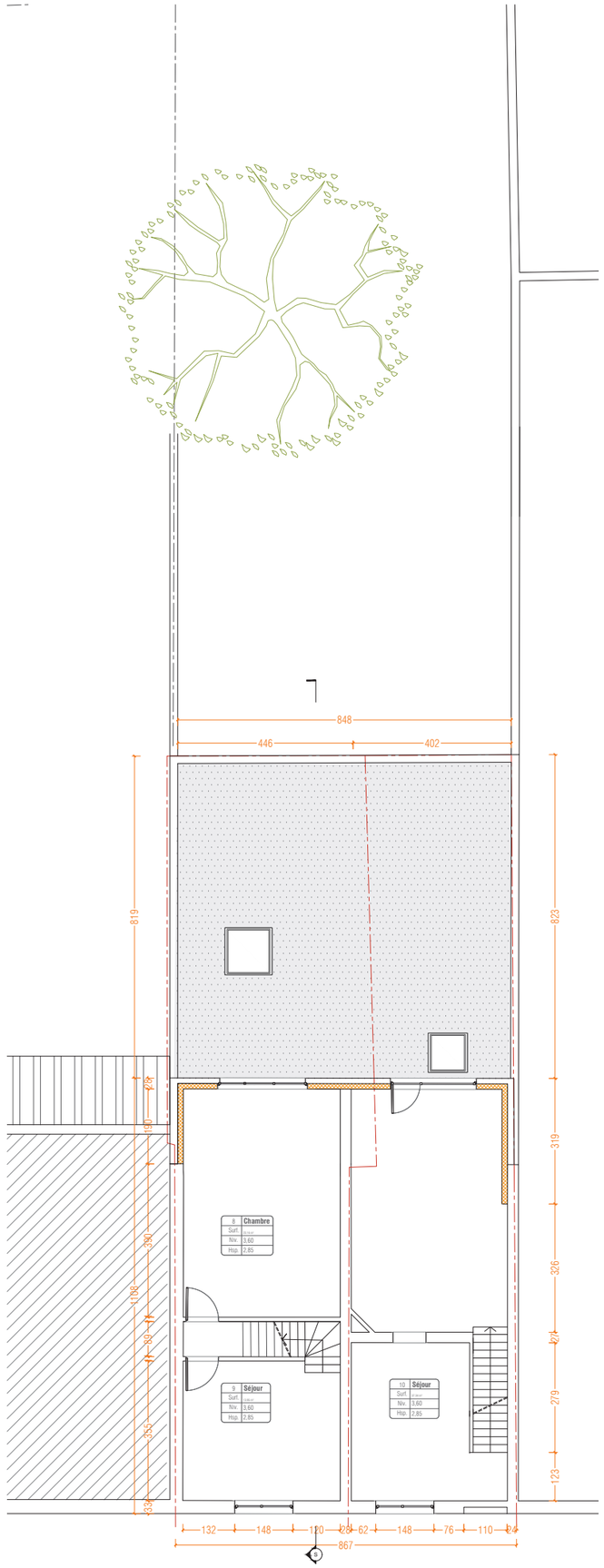

25 Plan de 1er étage
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:50

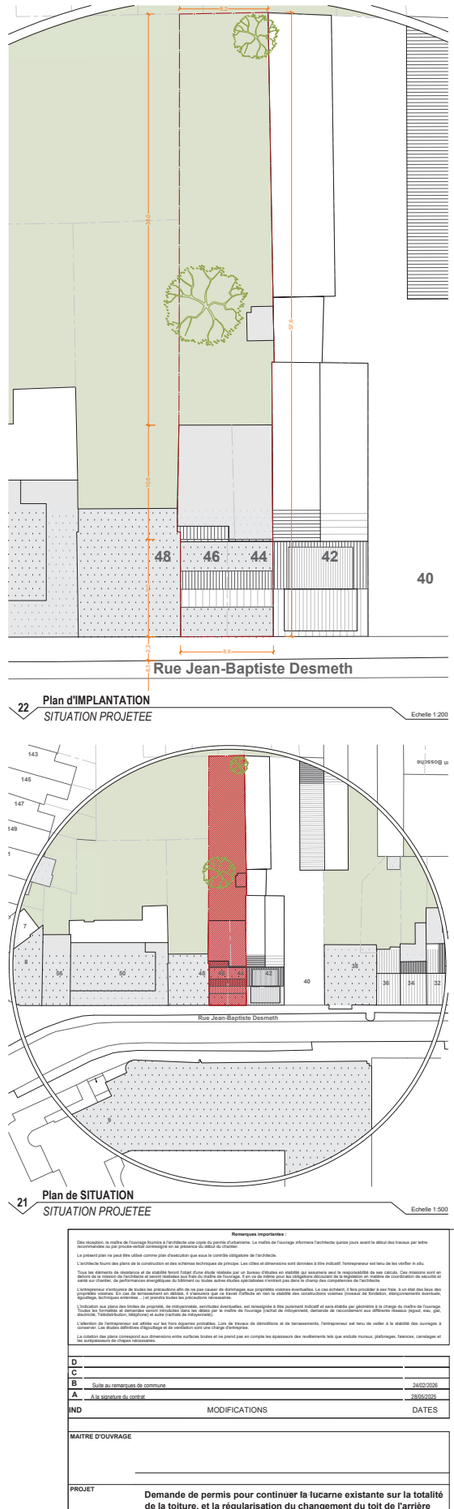

22 Plan d'IMPLANTATION
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:200

21 Plan de SITUATION
SITUATION PROJETEE
Echelle 1:500

Remarques importantes :

Dès réception, le maître de l'ouvrage fournira à l'architecte une copie du permis d'urbanisme. Le maître de l'ouvrage informera l'architecte quinze jours avant le début des travaux par lettre recommandée ou par procès-verbal contresigné en sa présence du début du chantier.

Le présent plan ne peut être utilisé comme plan d'exécution que sous le contrôle obligatoire de l'architecte.

L'architecte fournit des plans de la construction et des schémas techniques de principe. Les côtes et dimensions sont données à titre indicatif; l'entrepreneur est tenu de les vérifier in situ.

Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude établie par un bureau d'études en stabilité qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces missions sont en dehors de la mission de l'architecte et seront réalisées aux frais du maître de l'ouvrage. Il en va de même pour les obligations découlant de la législation en matière de coordination de sécurité et santé. Le maître de l'ouvrage désignera un coordinateur de sécurité et santé pour la phase projet et pour la phase réalisation.

L'entrepreneur s'entourera de toutes les précautions afin de ne pas causer de dommages aux propriétés voisines éventuelles. Le cas échéant, il fera procéder à ses frais, à un état des lieux des propriétés voisines. En cas de terrassement en dévers, il s'assurera que sa travail n'affecte en rien la stabilité des constructions voisines (creusul de fondation, étaiement/remblai éventuels, égouttage, techniques entreprises ...) et prendra toutes les précautions nécessaires.

L'implantation aux plans des limites de propriété, de mitoyennetés, servitudes éventuelles, est renseignée à titre purement indicatif et sera établie par géomètre à la charge du maître de l'ouvrage. Toutes les formalités et demandes seront introduites dans les délais par le maître de l'ouvrage (achat du mitoyenneté, demande de raccordement aux différents réseaux (égout, eau, gaz, électricité, Télédistribution, téléphone) et autre (achats de mitoyennetés).

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les hors équerres probables. Lors de travaux de démolitions et de terrassements, l'entrepreneur est tenu de veiller à la stabilité des ouvrages à conserver et devra prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet (étaiement, butée de charge éventuelle ...).

La cotation des plans correspond aux dimensions entre surfaces brutes et ne prend pas en compte les épaisseurs des revêtements tels que enduits muraux, plafonages, faiences, carrelage et les surépaisseurs de chapes nécessaires.

IND	MODIFICATIONS	DATES
D		
C		
B	Suite au remarques de commune	24/02/2026
A	A la signature du contrat	28/05/2025

MAITRE D'OUVRAGE

PROJET

Demande de permis pour continuer la lucarne existante sur la totalité de la toiture, et la régularisation du changement du toit de l'arrière maison .

44-46 Rue Jean Baptiste Desmeth, 1140 Evere

ARCHITECTE

YOUAL Architecture
YOUSSEF Alaeri Barrak ARCHITECTE

Kruisstraat 38 1801 Hummelk
Téléphone +32 487 582 549
E_mail info@youalarchitecture.com
Site WEB www.youalarchitecture.com
Désigné par Y.A.

Dossier **JBD44**

PLAN

SITUATION PROJETEE :

Contenu du plan	Echelle
Plan de Situation	1/00
Plans d'implantation	1/00
Plans Sous-sol	1/00
Plan RDC	1/00
Plan 1er étage	1/00

Index **AR**

PU

N° Plan **B**

PU4/6

Phase

Date 07/04/2026

Document sous copyright. Ce document ne peut être reproduit ou utilisé sans l'accord préalable de l'auteur et sans la mention complète des auteurs et de leur qualité. Les auteurs ne peuvent être tenus responsables des modifications apportées au présent document par des tiers. Les auteurs déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation du présent document à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été établi. (c)